



BS_2024_09

DÉCISION DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 21 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un février, à huit heures quarante-cinq, se sont réunis au siège d'Atlantic'eau, sur convocation adressée le quinze février deux mille-vingt-quatre, les membres du Bureau Syndical, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président d'Atlantic'eau.

PRÉSENTS :

MM. Jean-Michel BRARD, Frédéric MILLET, Raymond CHARBONNIER, Jean-Luc GREGOIRE, Yves TAILLANDIER, Jacques PRAUD, Frédéric LAUNAY (*pouvoir reçu de M. JOUNIER*), Mickaël DERANGEON et Mme Edith MARGUIN

Secrétaire de séance : Frédéric MILLET

Titulaires : 12

Quorum : 7

Présents : 9

Votants : 10

Pouvoir : 1

ABSENTS :

MM. Fabrice SANCHEZ, Claude CAUDAL et Jean-Marc JOUNIER (*pouvoir donné à M. LAUNAY*).

AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES A BONS DE COMMANDE DE RECHERCHE AMIANTE ET HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES DANS LES ENROBÉS (2 LOTS : NORD ET SUD LOIRE)

L'accord-cadre comporte 2 lots géographiques :

LOT N°	INTITULE DU LOT
1	Recherche d'amiante et d'HAP dans les enrobés – Nord Loire
2	Recherche d'amiante et d'HAP dans les enrobés – Sud Loire

La procédure a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence le 07 décembre 2023 au B.O.A.M.P et sur le profil acheteur d'Atlantic'eau.

La date limite de réception des offres a été fixée au mercredi 10 janvier 2024 à 12h00.

Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

CRITERES	Coefficient de pondération
1- PRIX , jugés sur la base du sous-critère suivant :	50
Prix unitaires	50
2- VALEUR TECHNIQUE , jugée sur la base des sous-critères suivants :	50
Modalités pratiques de mise en œuvre de la mission	30
Moyens humains et matériels affectés à la mission	20

Les 2 lots ont été attribués par la commission d'appel d'offres réunie le 21 février 2024, avant le bureau syndical, en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation. Le procès-verbal de cette réunion est présenté en séance.

Suite à ces informations,

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du Comité syndical du 25 septembre 2020 portant délégation de compétences au Bureau syndical,

Vu la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres du 21 février 2024,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer les deux accords-cadres à bons de commande relatifs à la réalisation d'études sur la présence d'amiante et d'hydrocarbures aromatiques polycyclique (HAP) dans les enrobés, et à prendre toute décision relative à leur exécution :

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

ID : 044-254401094-20240221-BS_2024_09-DE



LOT N°	TERRITOIRES GEOGRAPHIQUE	ATTRIBUTAIRES
1	Nord Loire	AC ENVIRONNEMENT
2	Sud Loire	GINGER CEPTP

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Michel BRARD



BS_2024_09

Le Président,

> certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :

- sa transmission en Préfecture le 21/02/2024

- sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 22/02/2024

informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication